

**COMPTE RENDU  
COMITÉ SYNDICAL  
DU 10 MARS 2017**

**Étaient présents :**

MME DROMART Evelyne, GORIN Sylvie.

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DESAILLY Jean-Michel, DUVERGE Bruno, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, POULAIN Éric, RAPENEAU Philippe, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, TILLARD Jean-Luc, ZIEBA Jean-Marie, ZIOLKOWSKI Michel.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

BAILLEUL Alain donne pouvoir à S. GORIN –  
COTTEL Jean-Jacques donne pouvoir à P.COLLE –  
COULON Géry donne pouvoir à P. LACHAMBRE –  
DAMART Daniel – DELEURY donne pouvoir à P.  
RAPENEAU – DUE Gérard – HECQ David –  
LETURQUE Frédéric donne pouvoir à C.FERRET -  
MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à J.F. DEPRET –  
PETIT Michel – PLU Jean-Claude donne pouvoir à J.L

TILLARD – POTEZ Roger –PUCHOIS Jean-Pierre  
donne pouvoir à J.P BAVIERE – ROSSIGNOL  
Françoise donne pouvoir à M. MATHISSART–  
THIEBAUT Véronique – VAHE Daniel donne pouvoir à  
E. AUCHART– VAN GELDER Alain donne pouvoir à  
A.CAYET

**Assistaient également :**

Messieurs David BOURGEOIS, Arnaud CURDY, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.  
Mesdames Alexia DUFOUR, Pascaline DUQUESNE, Ingrid HILLER, Florence NEGHLI-RICART, Géraldine SÉNÉCHAL.

— o —

Monsieur Philippe RAPENEAU ouvre la séance à 17h00 et remercie les membres présents.

Le compte-rendu du comité syndical du 14/11/2016 est approuvé.

**1. DÉLIBÉRATIONS**

- Délibération n°394 : Installation des délégués au Comité Syndical.

Philippe RAPENEAU procède à l'installation du Comité Syndical.

- Délibération n°395 : Élection des vice-présidents issus de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, fruit de la fusion de la Porte des Vallées avec les 2 Sources et l'Atrébatie.

Philippe RAPENEAU fait part des résultats du vote : sont élus Vice-Présidents pour le compte de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

- 3<sup>ème</sup> Vice - président Monsieur Ernest AUCHART : 44 voix
- 4<sup>ème</sup> Vice - président Monsieur Pierre GUILLEMANT : 44 voix
- 5<sup>ème</sup> Vice - président Daniel VAHE : 44 voix

- Délibération n°396 : Élection des autres membres.

Philippe RAPENEAU fait part des résultats du vote : sont élus :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Sud-Artois : 44 voix
- Monsieur Bruno DUVERGÉ, Sud-Artois : 44 voix
- Monsieur Pascal LACHAMBRE, CUA : 44 voix
- Monsieur Frédéric LETURQUE, CUA : 44 voix
- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER, CUA : 44 voix

- Monsieur Jean-Claude PLU, CUA : 44 voix
- Madame Françoise ROSSIGNOL, CUA : 44 voix
- Monsieur Michel SEROUX, Campagnes de l'Artois : 44 voix
  
- Délibération n°397 : Rapport d'Orientation Budgétaire.
  
- Délibération n°398 : Création du poste de responsable administratif et financier.
  
- Délibération n°399 : Procédure de révision du SCOT : conséquences suite à l'élargissement du périmètre SCOTA par l'intégration de la commune de Rœux au 01/01/2017.

Jean-François DEPRET expose le Rapport d'Orientation Budgétaire, la délibération nécessaire au remplacement de Florence NÉGLI-RICART ainsi que la délibération pour l'élargissement du périmètre du SCOTA par l'intégration de la commune de Rœux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces six délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

## **2. RÉVISION DU SCOT**

Philippe RAPENEAU rappelle que le travail est parti des besoins exprimés par chaque territoire et que le bureau d'études n'a pas ménagé son investissement pour bâtir une proposition équilibrée qui corresponde à un champ du possible.

2 hypothèses avaient été examinées lors du Comité du 14 novembre dernier et c'est à partir de la deuxième que les services ont travaillé pour bâtir cette troisième proposition qui permet de concilier les attentes de tous.

Cependant, si cette hypothèse est validée, le travail n'est pas terminé. Il faudra le faire valider par les services de l'État et le monde agricole, cela suppose un vrai engagement collectif autour du projet.

La parole est laissée à Monsieur David BOURGEOIS qui présente une synthèse de l'hypothèse 3.

Lors de la Conférence des Elus l'objectif était de faire converger activités résidentielles et activités économiques. L'Arrageois doit donner l'envie d'y vivre. Il est précisé que les chiffres ne remplaceront jamais la qualité.

Les enjeux de l'hypothèse 3 sont :

- Augmenter la résidentialisation des salariés non-résidents sur le territoire,
- Modérer la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Maîtriser les risques de périurbanisation,
- Organiser un développement structuré mettant en valeur les composantes urbaines et rurales du SCOTA,
- Renforcer le poids des pôles,
- Soutenir la vitalité des communes non pôles (augmentation légère de la population),
- Répondre aux besoins des habitants (offrir une palette de produits d'habitat diversifié).

L'hypothèse 3 permet de rattraper le retard de développement des territoires ruraux. Constat d'une légère augmentation de population. Attention, pour le SCOT il s'agit de croissance réelle et affirmée qu'il conviendra de défendre auprès de l'État et du monde agricole.

Pour rappel :

- Il ne peut pas avoir d'approbation de PLUi avant le SCOT.

- La proposition de l'hypothèse 3 du SCOTA demande au PLUi d'être plus exigeant.
- Il est difficile de revenir sur les densités.
- La politique de logement à inscrire dans le PLH de la CUA s'en trouve impactée.

Philippe RAPENEAU reprend la parole pour convenir de prendre le temps d'analyser l'ensemble des chiffres. L'hypothèse est ambitieuse.

Il précise que le SCOTA est un peu plus ambitieux pour la CUA alors que leur rythme est de l'ordre de 600 logements par an. La densité est différente entre la zone Arras, la 1<sup>ère</sup> couronne, le rural... Reconquête foncière, travaillé avec le promoteur pour un équilibre entre l'offre et la demande.

Bruno DUVERGÉ précise que pour le Sud Artois c'est 78 logements par an pour les petites communes en excluant Bapaume et les autres bourgs. Ce qui fait 1,3 de logement par commune comme moyenne aujourd'hui. Pour lui, la grande inconnue reste l'influence du projet CSNE sur le besoin en logements futurs.

Philippe RAPENEAU précise que c'est un premier tour de table pour échanger. Cet échange a lieu pour savoir si nous sommes d'accord pour travailler sur ces hypothèses. Il s'agit de travailler sur les proportionnalités, de traduire la demande des ruraux, de respecter le cadre législatif et réglementaire et de lutter contre la périurbanisation (faire en urbain et pas en rural).

Thierry LE BOT intervient. Il précise qu'il s'agit de justifier la progression des deux communautés de communes sur l'effet de pôles. C'est un développement rural accès sur une organisation du territoire centrée sur des pôles qui amène des services... Il s'agit de justifier que ce n'est pas un habitat réparti de manière anarchique mais un projet de territoire basé sur des pôles pour amener des services réfléchis.

Philippe RAPENEAU précise que c'est plus que ce qu'ils n'ont jamais fait. Les chiffres sont une moyenne en réalité de ce qui a été construit sur les territoires dans le cadre du PLUi. C'est aux intercommunalités de travailler sur les répartitions. Dans le SCOT nous fixons un cadre qui est prescriptif et vous devez suivre ces prescriptions au travers des PLUi.

Thierry LE BOT précise qu'il n'y a pas de développement anarchique en rural car c'est une organisation par pôle rural.

Didier MICHEL intervient pour citer l'exemple de sa commune Tilloy-les-Mofflaines. Elle compte 1500 habitants aux portes de la ville d'Arras. Il a eu un projet de construction antérieur avec une surface de 1000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, un lotissement est terminé avec des surfaces de 600 m<sup>2</sup>. Un projet de lotissement est en cours, près du château d'eau avec des parcelles de 450 m<sup>2</sup> en lots libres. La difficulté pour lui est la densité de 30 logements à l'hectare et le fait d'être à la fois une commune rurale et une commune périurbaine. Il a voulu négocier une densité moindre pour conserver l'identité de sa commune (lot en 3 tranches). Il va respecter la densité et la législation tout en conservant l'identité de sa commune. Un autre projet est en cours sur le site de l'ancien centre équestre avec une surface de 5200 m<sup>2</sup> soit 26 logements (locatifs). Fait le constat de la raréfaction de la consommation des terres et du coût du foncier. Cite l'exemple du m<sup>2</sup> sur Tilloy = 150 euros. La demande est de plus en plus forte par rapport à l'offre. La superficie des parcelles va être diminuée.

Philippe RAPENEAU précise qu'il s'agit de respecter un cadre réglementaire avec une hypothèse de travail. Le travail à faire est à faire remonter par les EPCI : arguments à amener de la part des communautés par rapport aux potentialités et par rapport à ce qu'il s'est fait. Il est nécessaire de se justifier : ça nous amène à l'écrire et à le plaider auprès des services de l'État.

1<sup>ère</sup> ébauche, 1<sup>ère</sup> discussion, travail à affiner. C'est le SCOT qui va orienter les PLUi.

On ne va pas empêcher de construire par rapport aux surfaces disponibles. Nous travaillons sur un schéma à 20 ans. Un SCOT peut être révisé : parce que le territoire a changé, évolué...

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'urbain et le rural.

Pour conclure, le SCOT continu de travailler sur cette hypothèse (surface et nombre de logements). Les EPCI sont porteurs de leurs PLUi (la densité se travaille à l'échelle du PLUi).

### **3. DATES A RETENIR**

- BUREAU SYNDICAL DU SCOTA
  - VENDREDI 7 AVRIL – 16H00 – ARRAS (*salle 303 – locaux CUA– Citadelle*)
  
- ATELIERS PADD
  - LUNDI 24 AVRIL
  - MARDI 2 MAI
  
- COTECH
  - MARDI 23 MAI
  
- RÉUNION PUBLIQUE
  - MARDI 23 MAI – 18H30 – ARRAS (*ATRIA*)
  
- CONFÉRENCE DU SCOTA
  - LUNDI 3 JUILLET – 18h00 – ARRAS (*ATRIA*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.